

N/Ref SH/MC-S-FFFORCE 2019 – 378

Paris, le 18 mars 2020

Chèr(e)s ami(e)s

Les décisions du gouvernement, quant à la gestion de la crise du coronavirus et la mise en confinement de l'ensemble du territoire, m'ont amené à suspendre l'ensemble des activités de la Fédération Française de Force jusqu'au 31 mai 2020.

Cette décision impacte la quasi-totalité des finales France de l'ensemble de nos disciplines. Le Comité Directeur de notre fédération s'est donc réuni, sur ce sujet, mardi 17 mars et a pris les décisions suivantes :

- 1) Pour ce qui concerne la force athlétique et le développé couché
 - Les championnats de France Elite de force athlétique auront lieu les 03 et 04 octobre 2020 à Berck-sur-Mer (62).
 - Les championnats de France Masters de force athlétique auront lieu les 18, 19 et 20 septembre 2020 à Beuzeville (27).
 - Les championnats de France Jeunes de force athlétique auront lieu les 26 et 27 septembre 2020 à Port-la-Nouvelle (11).
 - La première édition du championnat de France de force athlétique de Nationale 2 est annulée et ne sera pas reportée en fin de saison.
 - Les championnats de France de développé couché auront lieu les 11 et 12 juillet 2020 dans un lieu qui reste à déterminer.
- 2) Pour ce qui concerne le culturisme
 - Les compétitions interrégionales sont toutes annulées.
 - Les championnats de France de culturisme auront lieu à la mi-octobre à une date et dans un lieu qui restent à déterminer.
- 3) Pour ce qui concerne le bras de fer sportif
 - Les championnats de France auront lieu après le 30 juin 2020, à une date et dans un lieu qui restent à déterminer
- 4) Pour ce qui concerne le kettlebell et le macelifting
 - Le tournoi international de macelifting est annulé.
 - Les championnats de France de kettlebell auront lieu le 04 ou 05 juillet 2020 à Paris.
- 5) Manifestations sportives maintenues à la date initiale
 - Pour le moment seuls le Challenge Jean Villenave et la Deadlift Battle prévus à Avallon les 27 et 28 juin 2020 sont maintenus.

6) Assemblées Générales

- Le 11 avril 2020 devaient avoir lieu, à Port-la-Nouvelle, une assemblée générale extraordinaire de réforme des textes fédéraux et régionaux ainsi que l'assemblée générale ordinaire annuelle.
- L'assemblée générale extraordinaire sera faite par vote électronique, en distanciel. Dès le 30 mars 2020 les clubs votants recevront la proposition des nouveaux statuts et des nouveaux règlements intérieurs de la fédération et des ligues. Les clubs auront jusqu'au 05 avril 2020 pour accepter ou non ces 4 nouveaux textes. Le vote consistera à répondre par oui ou non pour chacun des 4 textes.
- L'assemblée générale ordinaire aura lieu le samedi 27 juin 2020 à Avallon immédiatement après la remise des récompenses du Challenge Jean Villenave.

7) Précisions pour les compétitions reportées en septembre et octobre 2020

- Pour ce qui concerne la force athlétique, les finales Elite, Jeunes et Masters de la saison 2019-2020 seront reportées en septembre et octobre 2020 soit sur la saison prochaine (2020-2021). Administrativement elles seront rattachées à la saison actuelle. Ainsi la licence 2019-2020 sera la seule licence valable et la seule licence exigée pour participer à ces finales. La liste des qualifiés sera la même, ce qui signifie que ces 3 finales ne tiendront pas compte des éventuels changements de catégories d'âges au premier septembre 2020. Les changements de catégories d'âge ne seront pris en compte que pour les compétitions de la saison 2020-2021 à partir du 1^{er} pas.
- Ces finales ne seront pas qualificatives pour les championnats de France 2021.
- Les inscriptions qui ont déjà eu lieu pour ces finales sont purement et simplement annulées et les clubs qui ont payés seront remboursés dans le courant du mois d'avril. De nouvelles périodes d'inscriptions vont avoir lieu. Pour les championnats de France de développé couché elles ouvriront le 11 mai 2020 pour se clôturer trois semaines avant la compétition. Pour les 3 finales de force athlétique les inscriptions ouvriront toutes le 01^{er} juillet 2020 et se clôtureront 3 semaines avant la date de chaque compétition.
- Pour le culturisme, les championnats de France se feront directement, sans qualification. Ils auront lieu vers la mi-octobre 2020. La licence 2019-2020 sera exigée pour pouvoir s'y inscrire. Les athlètes désirant participer à cette finale sont donc invités à se licencier à la FFForce avant le 31 août 2020.

Bien entendu ce calendrier pourrait être à nouveau modifié si les mesures de confinement devaient se prolonger au-delà de la fin du mois de mai 2020. Dans ce cas je ne manquerais pas de vous informer des nouvelles mesures que je serais amené à prendre.

Si vous avez des interrogations, le personnel administratif et moi-même, sommes à votre écoute. Alors n'hésitez pas à nous appeler pour avoir quelques précisions.

En attendant, je vous demande de respecter les mesures de confinement prises par le gouvernement car il en va de votre santé et de celles de l'ensemble de nos compatriotes.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer ce mauvais moment sans encombre et je vous donne rendez-vous, en pleine forme, dès le samedi 27 juin 2020 pour l'assemblée générale ordinaire.

Sportivement,

Stéphane HATOT

Président de la Fédération Française de Force

